



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

infirmiers

Question écrite n° 81191

Texte de la question

M. Jacques Cresta interroge Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la charge de travail des infirmières pour le remboursement des soins prodigués aux patients. Nombre d'entre elles sont aujourd'hui en souffrance compte tenu de la charge administrative rendue nécessaire par la multiplicité des organismes de mutuelles complémentaires qui demandent l'envoi des éléments en recommandé. Les infirmières doivent passer un temps très important à effectuer des calculs, relancer les différents organismes pour obtenir les remboursements qui prennent souvent un retard d'au moins six mois. Alors que le Gouvernement a fait de la simplification administrative une priorité, il lui demande les mesures qu'elle entend prendre pour alléger la charge de travail administratif des infirmières.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Cresta](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81191

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juin 2015](#), page 4223

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)